

Communautaire à boutte! : Affirmer notre pouvoir collectif sans craindre pour notre financement

À mesure que le Communautaire à boutte! prend de l'ampleur dans la région comme partout au Québec et que des mandats de grève se prennent, certains organismes sont aux prises avec des craintes de conséquences, voire de représailles, de la part des bailleurs de fonds.

« On ne veut pas se faire couper notre financement », entendons-nous.

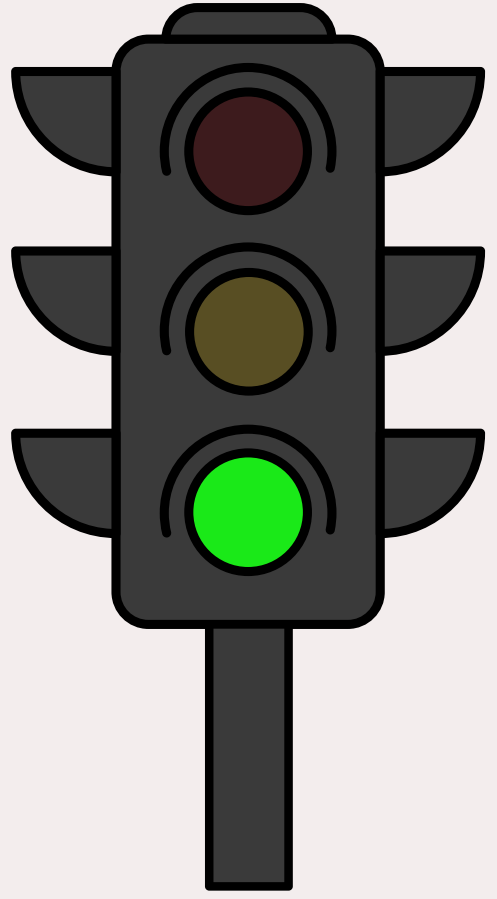
Le ROCL tient à vous rassurer, la plupart de ces inquiétudes ne sont pas fondées sur des risques réels. Voici quelques repères pour y voir plus clair.



LE
COMMUNAUTAIRE
À
BOUTTE



Pleine autonomie avec le financement à la mission



Le financement à la mission, peu importe le ministère d'attache, est prévu pour des activités de mobilisation comme celles initiées par **le Communautaire à boutte!**

Ce n'est pas un financement pour de la prestation de services mais bien pour vivre avec ses membres des expériences de reprise de pouvoir et de transformation sociale. Et c'est exactement ce qu'est ce mouvement de mobilisation !

Tous les cadres qui définissent le financement à la mission au Québec, peu importe le ministère, favorisent et valorisent les actions de mobilisation.

D'ailleurs, nos interlocutrices PSOC au CISSS des Laurentides nous l'ont bien dit:



« *Aucun organisme financé au PSOC ne subira de coupe pour son engagement dans Communautaire à boutte! Ça fait partie de leur mission!* ».

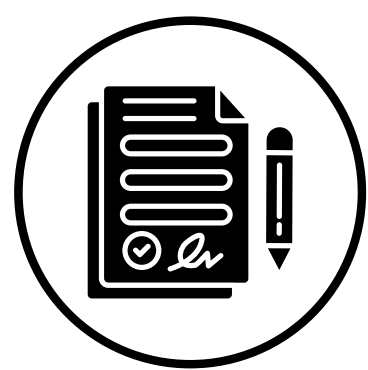
Allier obligations contractuelles et actions de mobilisation



Qu'il s'agisse d'une entente signée avec une direction de programme du CISSS ou de toute autre entente vous liant avec un bailleur de fonds pour la prestation de certains services, ces contrats ont une portée plus contraignante.

Il faut alors voir ce qui est exigible de la part de votre bailleur de fonds, selon l'engagement que vous avez pris.

Exemples :



Votre entente stipule que vous devez offrir du répit à un certain nombre de personnes de telle date à telle date?



Participez aux actions du *Communautaire à boutte* qui ne sont pas prévues aux mêmes moments que vos engagements contractuels.



Vous êtes liés à des activités le lundi?



Faites des actions les autres jours.

Deux membres de l'équipe peuvent aussi s'occuper du service pendant que les autres membres du personnel, les bénévoles et les personnes participantes prennent part à une action de mobilisation qui se déroule au même moment.

À RETENIR :



À partir du moment où vous remplissez les obligations pour lesquelles vous êtes financés, votre bailleur de fonds n'a aucune autorité sur les décisions relevant de la gestion autonome de votre organisme.

Il est donc tout à fait possible de :

Respecter votre contrat ET de prendre part aux actions du mouvement *Communautaire à boutte!*



La négociation : une option légitime

Et si vous le souhaitez, vous pourriez aussi contacter votre bailleur de fonds et tenter de prendre des arrangements (ex.: reprendre les activités exigibles plus tard, retourner au CISSS l'argent que représente une semaine, etc.)

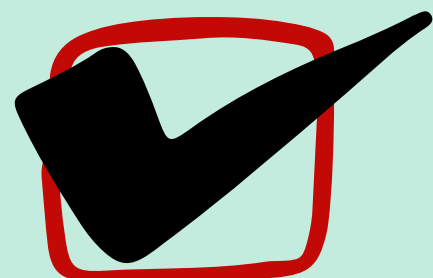
On peut toujours négocier. Pourquoi pas?



Et si on se posait les bonnes questions...

Vous est-il déjà arrivé...

- D'avancer des ressources financières pour commencer à offrir des services dans le cadre d'une entente parce que l'argent n'arrivait pas?
- D'attendre après un bailleur de fonds une confirmation cruciale de financement et vivre du stress sans prévisibilité?
- Qu'on vous demande des éléments de reddition de compte qui vont au-delà de ce qui est inscrit dans vos protocoles?
- De vous adapter à des délais, échéances et conditions plus arrimés sur des considérations bureaucratiques plutôt qu'à des besoins humains dans le cadre d'une entente?
- Aimeriez-vous mieux que tout le financement que vous recevez en entente soit transféré en financement à la mission?



Si vous avez répondu **oui** à une ou plus de ces questions, vous avez des motifs de mettre vos limites, de revendiquer de meilleures conditions de travail et de vous joindre au mouvement en fermant vos portes du 23 mars au 2 avril 2026!

Une marge de manœuvre pour chaque organisme



Dans tous les cas, chaque organisme dispose d'une marge de manœuvre pour décider de son niveau d'engagement dans les actions du mouvement le Communautaire à boutte!



Certains organismes ont un mandat de grève du 23 mars au 2 avril, suspendront leurs services et prendront part à la majorité des actions proposées.



D'autres décideront de participer uniquement au grand rassemblement du 2 avril à Québec.

Les organisatrices et organisateurs du mouvement invitent chaque organisme à déterminer son implication selon sa propre réalité.

Le ROCL appuie pleinement cette posture. Le *communautaire à boutte!* est une initiative terrain qui s'adapte au terrain. **Ce n'est pas « à prendre ou à laisser »**. C'est à adapter dans chacun des organismes de manière autonome.

Une chose est certaine :

Si nous voulons avoir de l'impact et obtenir l'écoute des décideurs politiques, nos actions doivent déranger.

Depuis des années, nos membres nous disent :

« *Il faut plus que des pétitions et des posts Facebook pour faire bouger les choses* ».



L'équipe et le conseil d'administration du ROCL en sont convaincus : C'est maintenant le moment de passer à un autre niveau.

Le milieu communautaire québécois détient un ÉNORME pouvoir qui s'ignore.

Bâtissons ce rapport de force. Faisons-nous entendre. Joignons massivement ce mouvement d'influence historique qu'est le *Communautaire à boutte!*

